



République du Sénégal

Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal

FONGS - ACTION PAYSANNE

B.P. A 269 THIES, Tél. 33 939 58 58 Fax : 33 951.23.52

E-mail: fongs@orange.sn Web : www.fongs.sn

RECRUESCENCE DE L'EMIGRATION CLANDESTINE

DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONGS

Le Conseil d'administration de la Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (FONGS-Action Paysanne), réuni les 17 et 18 Novembre 2020 en session ordinaire, a discuté du phénomène de l'émigration clandestine dont la recrudescence adresse au premier chef les organisations paysannes. Aussi, le Conseil d'administration fait la déclaration suivante :

Reconnaissant que la migration des peuples fait partie intégrante de l'histoire de l'humanité ;

Considérant que la mobilité est un droit humain quand elle n'est ni obligée ni illégale ;

Constatant la recrudescence du phénomène de l'émigration clandestine au Sénégal ;

Déplorant les centaines de pertes en vies humaines de jeunes candidats à l'émigration clandestine ;

Le CA de la Fongs à l'instar du mouvement paysan sénégalais s'incline devant la mémoire des disparus et compatit à la douleur des familles et communautés éplorées.

Le CA de la FONGS s'associe à tous les Sénégalais pour déplorer la récurrence du phénomène de l'émigration clandestine au Sénégal.

Considérant que la population du Sénégal se caractérise par sa jeunesse avec 62 % d'individus de moins de 25 ans mais aussi par sa ruralité car la majorité de la jeunesse sénégalaise se trouve en zone rurale et travaille dans le secteur agricole qui abrite près de la moitié des jeunes occupés (49%) ;

Considérant que 57% des jeunes qui arrivent annuellement sur le marché du travail sont de jeunes ruraux ;

Reconnaissant que l'émigration clandestine des jeunes est essentiellement d'ordre économique ;

Considérant les énormes potentialités du Sénégal valorisables dans les filières agrosylvopastorales et halieutiques

Le Conseil d'administration de la FONGS,

S'engage dans la recherche de solutions durables favorables à l'insertion économique et sociale des jeunes en particulier des jeunes ruraux ;

Invite et encourage les jeunes à s'insérer dans les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques en s'inspirant de la devise du Collège des jeunes du CNCR à savoir "*rester ici, travailler ici et réussir ici*"

Réitère son engagement dans le combat de la transformation durable des exploitations familiales avec comme leviers les jeunes ruraux filles et garçons ;

Recommande aux chefs d'exploitations familiales et aux organisations paysannes de se mobiliser davantage pour l'insertion durable des jeunes dans les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques.

Le Conseil d'administration de la FONGS,

Se réjouissant de l'importance accordée au secteur agrosylvopastorale et halieutique pour l'émergence économique et sociale du Sénégal ;

Constatant la prise de conscience de tous les acteurs sur la dimension économique du phénomène de l'émigration clandestine ;

Encourage l'Etat du Sénégal et ses partenaires à accompagner davantage les initiatives paysannes en matière d'insertion des jeunes ruraux dans les métiers agrosylvopastoraux et halieutiques à travers notamment la formation qualifiante et la mise en place de mécanismes de financement adaptés

Invite les populations et les décideurs à tous les niveaux de renforcer leur contribution à la souveraineté alimentaire et au développement de nos systèmes alimentaires locaux.

La Fongs s'engage et se rend disponible à tous les niveaux pour œuvrer collectivement à la résolution définitive de ce fléau de l'émigration clandestine qui affecte dangereusement nos desseins de cohésion sociale, de développement économique et social durable.

Fait à Thiès, le 18 Novembre 2020